

# COMMUNE DE CAUPENNE-D'ARMAGNAC

## PROCES VERBAL SEANCE du 14 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze avril à 18 heures 30, s'est réuni le conseil municipal de la commune de Caupenne-d'Armagnac sous la présidence de M. Patrick Guichebarou, Maire. La séance a été publique.

Etaient présents : MM. GUICHEBAROU Patrick, ORTEGA Josiane, VOYER Armand, BACQUELA Hervé, DUCOM Joël, LEFAIX Christian, MATHIEU Patrick,

Excusés : MM. DUFFOUR Frédéric, FIOR Anne-Marie

Absent : M. BRETHERS David

Mme Josiane ORTEGA a été élue secrétaire de séance.

### **1- ADOPTION DU PV DU 31 MARS 2023 :**

Après relecture du PV, le conseil municipal l'adopte à l'unanimité.

### **2- VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023**

Monsieur le Maire présente successivement les budgets primitifs 2023 en fonctionnement et investissement, tout d'abord du budget principal et ensuite le budget du lotissement Monjan.

Le budget primitif principal s'équilibre à 614 657 € pour la section de fonctionnement et de 206 348 € pour la section d'investissement. Le conseil municipal fait le choix d'une année sans de gros investissements pour 2023.

Le budget primitif du lotissement Monjan s'équilibre à 355 129,78 € en fonctionnement et 334 696,76 € en investissement.

Après discussion et débat, le conseil municipal, vote à l'unanimité l'ensemble des budgets primitifs pour 2023.

### **3- QUESTIONS DIVERSES**

#### **3.1 Ecole**

Monsieur le Maire informe qu'il a reçu une convocation du SIISBA le 11 avril pour le 12 avril, réunion ayant pour but de voter le budget. De plus, suite au tableau reçu, il nous informe qu'une augmentation de 11 000 € est prévue pour la commune de Caupenne-d'Armagnac.

Suite au quorum non atteint, une nouvelle convocation est arrivée le 13 avril pour le jeudi 20 avril.

Monsieur le Maire explique que ce budget augmente tous les ans, avec une augmentation conséquente pour notre commune.

Après discussion et débat au sein du conseil municipal, Monsieur le Maire est chargé de faire remonter au SIISBA le mécontentement du Conseil Municipal et de demander des éclaircissements sur ce budget en constante augmentation.

### 3.2 PLU :

Monsieur le Maire informe que le cabinet URBADOC a envoyé le document d'orientation d'aménagement et de programmation pour le PLU.

Il précise aussi que suite à plusieurs ventes de terrain et de permis de construire déposés, certaines surfaces seront à enlever des surfaces estimées au PLU.

### 3.3 Chantiers été jeunes :

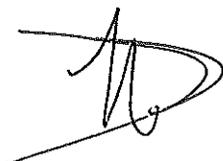
Monsieur le Maire informe qu'ils auront lieu du 10 au 21 juillet. Les inscriptions sont en cours et 2 jeunes sont déjà inscrits sur la commune.

### 3.4 Nogarun :

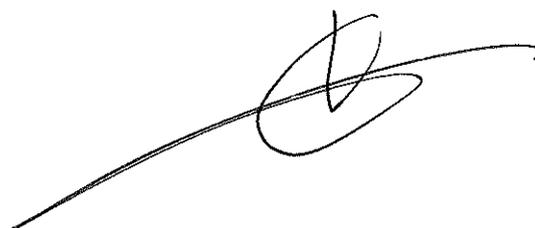
Monsieur le Maire informe que l'association des parents d'élèves de Nogaro organise leur quatrième édition de Nogarun le 18 mai.

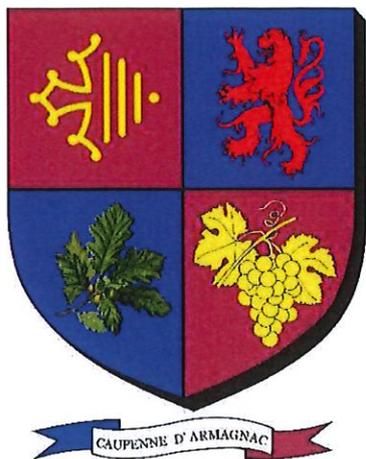
La séance est levée à 21 H 10.

La secrétaire,



Le Maire,





**LISTE DES DELIBERATIONS  
EXAMINEES EN SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Du 14 avril 2023  
A 18H30**

N° des délibérations	Objet des délibérations
2023_011	Vote du budget primitif lotissement Monjan
2023_012	Vote du budget primitif principal Commune

Affichée en Mairie le 17 avril 2023

